



PROCES-VERBAL SUCCINCT

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 septembre 2009

(article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRESIDENCE : Madame Marie-Laure ROQUELLE

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs - ROQUELLE - BOONE (arrivée à 21h30) - LEMOINE - EZAVIN - HORNEBECK - AUDOUIN - MARTEAU - BUCHER - BABIN - LUCE - de SAINT POL - VIRFEU - ARNOUX - LAURENT - TALON - BATTISTUTTA - ROBERT - LE FAUCHEUR - SAINT JALMES - ROUSIER - TURC -formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : Mesdames et Messieurs MANCEAU - GOUARDO - THEVENOT - THUEUR - ESTEVE - MAILLARD

Le Conseil Municipal,

Après avoir désigné Madame Turc comme secrétaire de séance,

- ⇒ APPROUVE le procès verbal du 9 juillet 2009
 - ⇒ ACCEPTE de prendre en charge la gestion du fonctionnement de la crèche de 60 berceaux, sise sente de la Pommeraye à Neauphle le Château, selon les termes de la convention
 - ⇒ EMET un avis favorable au recours à une procédure de délégation de service public pour assurer la gestion de cette nouvelle structure.
 - ⇒ AUTORISE le lancement d'une procédure de DSP (délégation de service public) en vue de déléguer la gestion de la structure multi-accueil de 60 berceaux, sise sente de la Pommeraye
 - ⇒ PRECISE que le conseil municipal sera saisi par Madame le Maire du choix du délégataire auquel aura procédé le comité de pilotage visé à l'article 2 de la convention quadripartite, et se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat d'affermage
 - ⇒ PRECISE qu'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire sera soumis pour avis au Comité Technique Paritaire (CTP)^o
 - ⇒ PROCEDE à l'élection des 5 membres titulaires de la Commission d'Ouverture des Plis
 - ⇒ PROCEDE à l'élection des 5 membres suppléants de la Commission d'Ouverture des Plis
 - ⇒ DIT en conséquence que la Commission d'ouverture des plis sera composée comme suit :
- | Titulaires | Suppléants |
|------------|------------------|
| Mme Boone | M. Talon |
| M. Manceau | Mme de Saint Pol |
| Mme Luce | M. Lemoine |
| M. Babin | M. Marteau |
| M. Thueur | Mme Estève |

- ⇒ SOLLICITE auprès du Conseil général une subvention dans le cadre du volet B de l'aide aux études d'urbanisme ("*Missions de conseil et d'études pour la définition d'orientations d'aménagement*").
- ⇒ APPROUVE les cibles HQE des projets "Restauration scolaire et locaux PRECISE que les cibles HQE et les devis détaillés correspondants seront établis dans le cadre de la phase APD
- ⇒ APPROUVE le plan de financement et l'échéancier
- ⇒ SE PRONONCE favorablement pour l'application des barèmes pour occupation du domaine public par France TELECOM , au taux maximum indiqué ci-dessus.
- ⇒ DEMANDE la régularisation de la redevance pour occupation du domaine public au titre des années 2004 à 2008
- ⇒ DEMANDE le versement de la redevance au titre de l'exercice 2009 au taux maximum indiqué ci-dessus
- ⇒ PRECISE qu'un titre de recette par année sera émis à cet effet à l'encontre de France Télécom
- ⇒ AUTORISE la cession des véhicules 106 de marque Peugeot immatriculés 897BDV78 et 56CHW78
- ⇒ AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession
- ⇒ DECIDE de supprimer un poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe
- ⇒ DECIDE de créer un poste de Rédacteur

Madame le Maire
M.L. ROQUELLE